



Envoyé en préfecture le 15/02/2019
Reçu en préfecture le 15/02/2019
Affiché le
ID : 056-200008696-20190215-DEL_20194-DE

Objet de la Délibération

**BUDGET PRIMITIF 2019
APPROBATION**

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

—————
Séance Publique du 12 Février 2019
—————

Suite à la convocation en date du 06 Février 2019, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le Mardi 12 Février 2019 à 17 heures 00, à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Présents :

Mme Kaourintine HULAUD, M. Jean-Rémy KERVARREC, M. François LE LOUER,
Mme Marie-Annick LE BELLER, Mme Claudine CORPART

Absents excusés :

Mme Gaël LE SAOUT, M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, Mme Marie-Annick MARTIN,
Mme Gisèle GUILBART, Mme Armelle NICOLAS

A titre indicatif, était également présent le membre suppléant suivant : M. Frédéric TOUSSAINT

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT
Direction des Finances

SEANCE DU COMITE
DU 12 FEVRIER 2019

BUDGET PRIMITIF 2019 - APPROBATION

Le Comité Syndical est invité à adopter le Budget Primitif de l'exercice 2019.

Le Budget Primitif 2019 présenté dans le détail au Comité Syndical s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 540 000 €

dont en Investissement : 479 000 €
 et en Fonctionnement : 1 061 000 €

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article 1 : **APPROUVE** le budget primitif 2019 du syndicat mixte, voté par nature pour la durée du mandat dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants, qui s'équilibre en prévision de dépenses et de recettes à la somme globale de 1 540 000 €.

Article 2 : **DECIDE** d'adopter les équilibres par sections et par chapitres.

Article 3 : **DECIDE** la mise en recouvrement des contributions financières des collectivités membres nécessaires à son équilibre.

Les contributions financières 2019 des collectivités membres qui en résultent sont les suivantes :

• Région Bretagne	225 000 €
• Département du Morbihan	125 000 €
• Lorient Agglomération	225 000 €
• Commune d'Hennebont	60 000 €

TOTAL : 635 000 €

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux mandatements des dépenses dans la limite des crédits prévus au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



André HARTEREAU

BUDGET PRIMITIF 2019

NOTE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

La présente note répond à cette obligation fixée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Le Contexte

Depuis 2007, date de sa création, le syndicat mixte du Haras d'Hennebont assure l'entretien et la maintenance des 23 hectares du site constitués d'un patrimoine bâti protégé et d'un parc remarquable. Tout en coordonnant les activités des différents acteurs du site, il en porte également le développement économique, touristique et culturel en promouvant le site auprès d'un large public.

Pour lui permettre d'exercer ses compétences, un budget lui est alloué. Ce budget est voté par nature dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants.

Les principales recettes proviennent des contributions des quatre collectivités et établissement membres (la Région Bretagne, le Département du Morbihan, Lorient Agglomération et la Commune d'Hennebont). Elles sont conformes à l'article 8.3 des nouveaux statuts et ont été revues en 2018.

Aucun emprunt n'a été contracté depuis sa création.

La maîtrise foncière du site du Haras National d'Hennebont est assurée depuis décembre 2016 avec son rachat par Lorient Agglomération et la Ville d'Hennebont, avec une volonté de continuité en confiant la gestion au syndicat mixte.

La rentrée 2018 a été marquée par des échanges très réguliers avec la Société Hippique Nationale dont la convention d'occupation précaire qui la lie au Syndicat Mixte arrive à terme le 31 décembre 2019. Dans la droite ligne de sa stratégie, le Syndicat Mixte étudiera en 2019 la faisabilité d'une gestion directe de certaines des activités de la SHN (poney club, écurie de propriétaires...) tout en accompagnant le club dans cette transition.

Dans cette attente, le budget qui est proposé au vote n'intègre pas les incidences financières liées à ces éventuelles nouvelles activités.

Les principaux chiffres du budget

Le budget qui est proposé au vote est établi avec le niveau de participations revu en 2018 qui se répartissent ainsi :

Région Bretagne : 225 000 €
Département du Morbihan : 125 000 €
Lorient Agglomération : 225 000 €
Commune d'Hennebont : 60 000 €

Un excédent de fonctionnement reporté de 343 187,84 € est repris en recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement permettent de faire face aux missions qui sont confiées au syndicat notamment en matière d'entretien du patrimoine et d'animation du site. Pour ce faire, en 2019, des crédits ont été budgétés pour l'intégration dans le contrat de prestation d'une nouvelle mission de coordinateur de site. Les nouvelles activités de locations de box et écuries génèrent des dépenses supplémentaires d'achats de fournitures (fourrages...) qui font par ailleurs l'objet de recettes (refacturation).

La section d'investissement sera autofinancée sans recours à l'emprunt au travers des dotations aux amortissements (154 K€), de la reprise de l'excédent reporté (140 151,23 €) et d'un virement de la section de fonctionnement (184 848,77 €). Les investissements seront prioritairement orientés vers :

- 30 000 € au titre des études (gestion hydraulique, plan patrimonial...),
- 18 000 € au titre de la création du site internet
- 28 000 € au titre d'acquisition de matériel et outillage
- 398 500 € au titre de travaux (installations de box, créations de paddocks, éclairage et balisage des carrières, restauration d'écuries...)

Le budget primitif 2019 s'élève donc globalement à 1 540 000 €.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à un montant de 1 061 000 € et en dépenses et recettes d'investissement à un montant de 479 000 €.

Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

RAPPORT DE PRESENTATION

Le projet de budget primitif présenté pour 2019 en nomenclature budgétaire et comptable M14 s'élève globalement à :

1 540 000 €

Il s'équilibre en dépenses et recettes de **fonctionnement** à un montant de :

1 061 000 €

Les crédits de la section d'**investissement** s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

479 000 €

La section d'investissement :

Elle intègre en dépenses :

BP 2019

o Un crédit pour la réalisation de travaux de bâtiments et sur les terrains :	398 500,00
o Un crédit d'acquisition de matériel et mobilier :	28 000,00
o Des frais d'études :	30 000,00
o De concession et droits similaires	18 000,00
o Un amortissement de subvention (opération d'ordre) :	4 500,00
	<hr/>
	479 000,00

et en recettes :

o Le résultat d'investissement reporté :	140 151,23
o Les dotations aux amortissements (opération d'ordre) :	154 000,00
o Le virement de la section de fonctionnement	184 848,77
	<hr/>
	479 000,00

La section de fonctionnement :

BP 2019

comporte en dépenses :

o les prestations de services :	397 500,00
dont :	
- autres prestations de services	275 000,00
- entretien et réparation de bâtiments, terrains et matériels	122 500,00
o les charges courantes de fonctionnement :	236 700,00
dont :	
- services extérieurs (locations, assurances, affranchissement, téléphone ...)	119 900,00
- achats de matières et fournitures (fluides, carburants, petit équipement ...)	109 100,00
- charges diverses de gestion courante	4 700,00
- taxes et redevances :	3 000,00
o les dotations aux amortissements (dépense d'ordre) :	154 000,00
o les charges de personnel :	87 000,00
o les charges exceptionnelles :	951,23
o le virement à la section d'investissement (autofinancement)	184 848,77
	1 061 000,00

est financée en recettes par :

o Les participations des collectivités membres * :	635 000,00
<u>dont</u> :	
~ Région :	225 000 €
~ Département :	125 000 €
~ Lorient agglomération :	225 000 €
~ Hennebont :	60 000 €
o Le résultat de fonctionnement reporté :	343 187,84
o Les revenus des immeubles et autres produits divers de gestion :	78 312,16
o Amortissement de subvention (opération d'ordre) :	4 500,00
	1 061 000,00